Questionnaire municipales 2020 : Quelle place pour la publicité dans la ville ?

Réponses de la liste Les Printemps pour Auxerre – EELV – menée par Maud Navarre.

Les Printemps pour Auxerre s'engagent contre l'agression constante de la publicité dans à Auxerre et la communauté d'agglomération de l'Auxerrois. Le caractère de plus en plus énergivore de ces écrans couplé aux caractères sur consommation prônés par ces publicités et à un suivi numérique invasif sont entre autre des raisons nous faisant nous positionner comme suit. Une fois élus, nous réviserons le Règlement Local de Publicité de la ville d'Auxerre et de la Communauté de l'Auxerrois qui date de 2016 et qui sera donc caduque en 2020.

1/Dans celui-ci, nous nous engageons à demander à faire apparaitre une limitation de la taille des affiches à un format réduit qui est de 50 x 70 cm sur des dispositifs de 2m². Nous enlèverons aussi tout affichage publicitaire sur les véhicules de transport de l'agglomération (tels que les bus), que nous remplacerons par de l'Art, au sens large du terme.

Nous réglementerons l'extinction des lumières des enseignes et des publicités afin de respecter l'arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne**.** L'électricité et sa production étant un enjeu actuel fort, il est important que tout le monde s'engage à en diminuer l'usage. À Auxerre, nous déplorons que nombre de commerces laissent la lumière allumée toute la nuit. Cela s'inscrira d'ailleurs parfaitement dans l'approche d'anti-gaspillage que nous allons mettre en place au sein de la municipalité. Dans cette veine, nous diminuerons drastiquement après concertation la présence d'écran numériques publicitaires dans l'espace public (y compris sur les mobiliers urbains) ou de tout dispositif publicitaire consommant de l'électricité. Nous étudierons dans quelle mesure ceux-ci sont utiles aux entreprises locales.

Les bâches publicitaires assez peu présentes déjà à Auxerre seront néanmoins proscrits dans l'espace public.

La liste « Les Printemps pour Auxerre » n'est pas favorable à l'utilisation de systèmes de mesure automatique de fréquentation. En effet, cela permet une collecte des habitudes des gens à des fins purement commerciale et mercantile.

Et enfin, nous instaurerons une règle de densité plus restrictive pour la publicité extérieure, y compris pour les mobiliers urbains, tout cela afin de rendre aux Auxerrois.es et aux habitant.es de la Communauté d'agglomération une ville plus respirable.

2/ A l'heure actuelle, beaucoup de panneaux publicitaires ne sont pas utilisés et participent à la vision « éteinte » de la ville. Nous réfléchirons donc à la résiliation du contrat que la ville d'Auxerre a avec PANO sign'service et de toute autre compagnie publicitaire. Nous remplacerons ces affiches par des œuvres d'enfant ou des photos d'activités ayant lieu/eu lieu dans la ville. Nous recréerons une place importante à l'humain et à l'art que ce soit au niveau des abris voyageurs, les kiosques, les colonnes et mâts porte affiche, les palissades de chantier, et les mobiliers urbains d'information.

Outre les bénéfices sociaux et humains évidents, cela participera à atténuer le manque de communication plusieurs fois soulignés par les Auxerrois.es. En effet, les informations culturelles, festives, et de la vie locale seront préservées et seront d'autant plus mises en valeur.

3/ La Loi sur le Paysage sera appliquée dans la ville via la mise en place de « Brigade verte » qui outre la prévention des incivilités du quotidien se chargeront de la faire respecter.

4/ Enfin, il sera bien entendu distribué à tous les résidents et néo-arrivants un autocollant « stop pub ». Cet autocollant sera distribué dans le journal communal rapidement après l'élection et devra être distribué à chaque nouveau résident passant via une agence immobilière. Les autocollant stop pub seront aussi disponibles dans divers services municipaux : mairie, office de tourisme, syndicat des déchets… et dans les commerces le souhaitant. Un encart indiquant notre volonté et la disponibilité de l'autocollant dans les lieux susmentionnés sera présent dans le journal municipal au minimum une fois par trimestre.

Estelle Lyan,

Pour la tête de liste Maud Navarre – Les Printemps pour Auxerre.